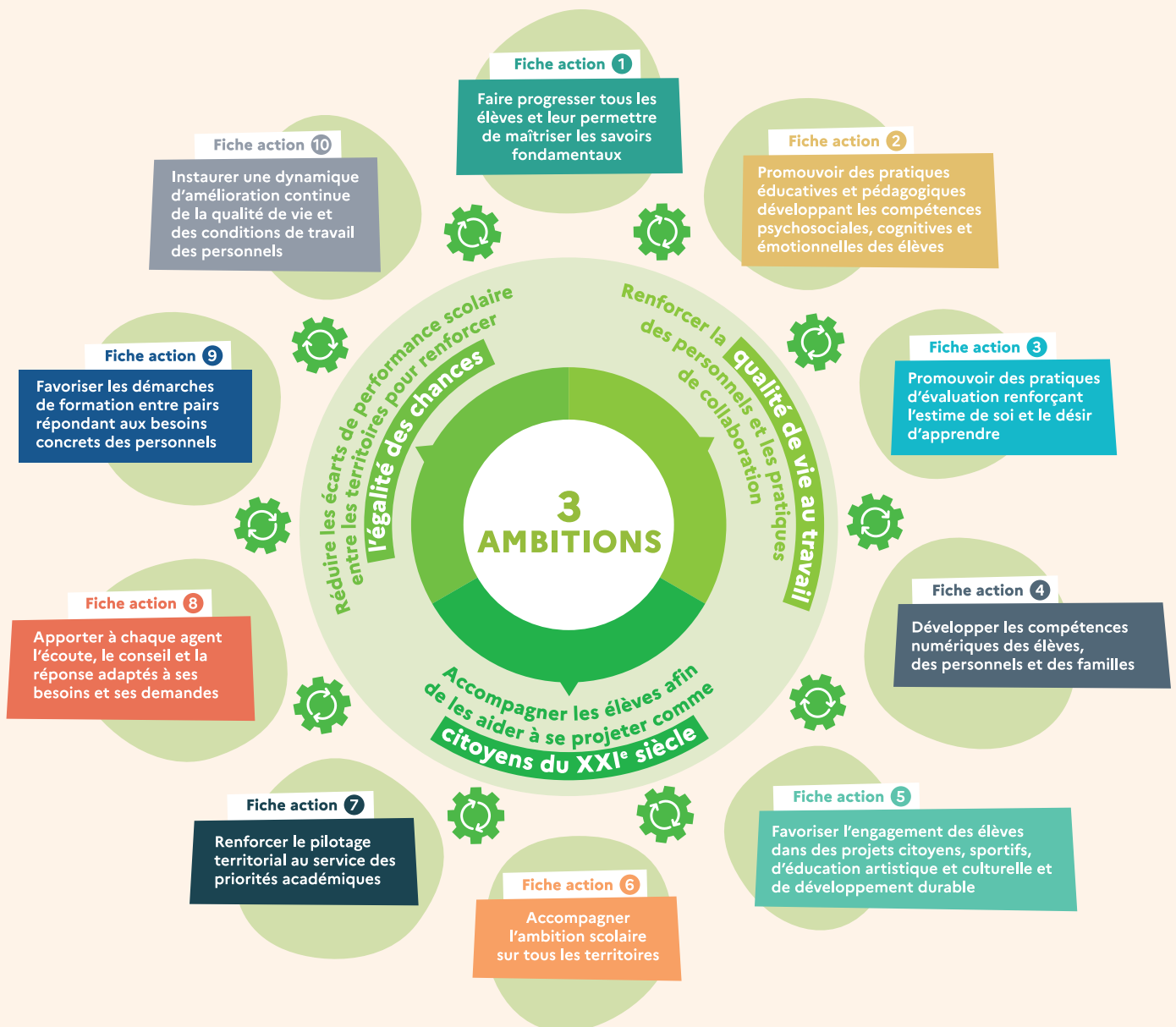




LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

À MI-PARCOURS





LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

À MI-PAROURS

Le projet académique 2021-2025 s'inscrit dans notre mission partagée d'une École qui élève, émancipe et protège tous les élèves et les personnels, une École qui soutient le développement professionnel de ses personnels et encourage les dynamiques de collaboration. Dans l'académie de Bordeaux, notre engagement pour l'élévation générale du niveau scolaire des élèves se poursuit, avec les travaux du Conseil académique des savoirs fondamentaux, et une attention ciblant la grande difficulté scolaire, avec l'ambition de faire progresser tous les élèves, en veillant à la réduction des inégalités à toutes les échelles, au sein de chaque école, de chaque EPLE, de chaque ZAP.

Le projet académique est une boussole. Fidèle à l'esprit initial, il propose des repères structurés autour de grandes priorités d'actions, pédagogiques, éducatives et organisationnelles qui sont réaffirmées dans cette mise à jour. Celle-ci s'appuie sur de nombreuses contributions, individuelles ou collectives. Chaque membre de la communauté éducative fera siennes les actions qui lui apparaissent primordiales, au vu du diagnostic territorial et de ses propres besoins.

Les trois ambitions du projet académique 2021-2025 sont confortées :

- 1) Réduire les écarts de performance scolaire entre les territoires pour renforcer **l'égalité des chances** ;
- 2) Accompagner les élèves afin de les aider à se projeter comme **citoyens du XXI^e siècle** ;
- 3) Renforcer la **qualité de vie au travail** des personnels et les pratiques de collaboration.

Deux ans après son lancement, le projet académique poursuit ses ambitions et affine certains objectifs, pour mieux tenir compte de la grande difficulté scolaire, assurer la continuité éducative en fédérant les acteurs de tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), pour renforcer le lien avec les familles, pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels, et proposer une formation continue au plus près des besoins.

Le bilan à mi-parcours témoigne d'une séquence où les leviers pour agir se sont largement multipliés, avec des dispositifs et outils qui ont permis des avancées concrètes, là encore aux diverses échelles de pilotage territorial ; ces étapes figurent dans la « frise chronologique ».

Les propositions issues de la consultation à mi-parcours enrichissent cette nouvelle version, dont les modifications sont aisément repérables dans la présentation actualisée des dix fiches-actions. Mieux faire connaître le projet académique à l'ensemble des personnels, au premier rang desquels les enseignants, et renforcer les alliances éducatives en s'appuyant sur les expérimentations locales ainsi que les propositions du groupe de travail académique sur la relation École familles, figurent parmi les points saillants des évolutions inscrites à mi-parcours.

Il s'agit également d'accroître les travaux sur la grande difficulté scolaire, pour rendre les apprentissages accessibles à tous les élèves, mais aussi de se familiariser avec l'émergence des intelligences artificielles et d'approfondir les liens entre éducatif et pédagogique, notamment par le biais des compétences psycho-sociales.

La collaboration en inter-degrés et en inter-catégoriel, les échanges de pratiques entre pairs, les formations collectives d'initiative locale tendent à se développer au bénéfice de la qualité et des conditions de travail ainsi que du développement professionnel, indispensable à la réalisation de nos missions.

Je salue très chaleureusement le travail mené au sein des services, en ZAP, en établissement, en école et dans la classe, et l'engagement sans faille de chacune et chacun d'entre vous au service des élèves.

Ce projet académique dynamique, évolutif et collaboratif est à l'image de celles et ceux qui font vivre l'académie de Bordeaux : il donne un cap fidèle à nos objectifs éducatifs et pédagogiques pour faire progresser et réussir tous les élèves. Les défis restent nombreux et nous les relèverons ensemble.



Anne Bisagni-Faure

Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités



LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

NOS RÉALISATIONS

2020

- Premier label « campus connecté » à Mont-de-Marsan (Landes)
- Début des évaluations des écoles et des établissements
- Lancement du dispositif RH de proximité
- Renforcement de l'équipe académique Valeurs de la République
- Premières actions du projet ACCES Accompagnement vers l'enseignement supérieur
- Dynamisation des labels E3D

2021

- Feuille de route académique RH
- Généralisation du Pass Culture
- Création de la Mission académique de l'encadrement (MAE)
- Premières labellisations Internat d'excellence
- Projet d'évaluation des élèves en LGT
- Charte des cordées de la réussite

2022

- Déploiement du dispositif pHARe aux écoles et collèges
- Feuille de route académique SEGPA
- Création de l'École académique de la formation continue (EAFC)
- Mission académique sur l'Égalité des chances
- Charte de gouvernance des Zones d'animation pédagogique (ZAP)
- Groupe d'appui académique Notre École, faisons-la ensemble
- Expérimentation de la certification Pix+Édu et Pix 6°
- Lancement des labels Égalité filles-garçons
- Premiers Territoires éducatifs ruraux (TER)
- Lancement du baromètre QVCT

2023

- Feuille de route académique 3^e prépa-métiers
- Création du Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF)
- Expérimentation Empathie à l'école
- Extension des évaluations nationales aux classes de CM1 et de 4^e
- Lancement de l'Observatoire des LGBTphobies
- Mise en place du LAB académique
- Feuille de route du CAESCE
- Création des Zones d'animation de gestion (ZAG)
- Premiers labels EPSa
- Extension du dispositif pHARe aux lycées

2024

- Charte des pratiques de pilotage en EPLE
- Charte relation École-Familles
- Généralisation du livret parcours inclusif (LPI)
- Expérimentation des laboratoires Profan pour développer les CPS en LP
- Génération 2024 : 565 écoles, 197 collèges, 88 lycées labellisés

2025



LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

1

Faire progresser tous les élèves et leur permettre de maîtriser les savoirs fondamentaux

→ CONSTAT

ACTUALISÉ

Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves est un objectif fondamental de l'École.

À cet égard, les plans français et mathématiques ainsi que le déploiement du dispositif Devoirs faits invitent les professeurs à mettre en œuvre un enseignement pensé et coordonné en équipe, afin de mieux gérer l'hétérogénéité au sein de la classe et de répondre efficacement aux besoins d'élèves en difficulté.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, complétée par la circulaire du 5 juin 2019, dispose notamment le renforcement de l'école inclusive. Cette évolution importante vise à assurer l'accessibilité des apprentissages à tous les élèves, y compris ceux qui présentent des besoins particuliers.

→ CE QUE DIT

LE BILAN À MI-PARCOURS

L'analyse de la consultation et l'évaluation des pratiques montrent que l'efficacité d'un enseignement repose principalement sur le travail effectué au plus près des élèves, de façon individuelle ou en groupes réduits. Cela permet aux professeurs de mieux analyser les mécanismes d'apprentissage en jeu, et d'adapter leur enseignement avec réactivité. Renforcée par la pratique de co-intervention, cette approche réserve l'externalisation des aides aux situations les plus complexes.

→ POUR ACTION

ACTUALISÉ

Consolider l'action du CASF et prendre appui sur l'Observatoire des pratiques pédagogiques, afin de mieux répondre aux besoins identifiés en soutien direct des orientations déclinées en département ;

Systématiser l'utilisation des outils institutionnels (Cap Ecole inclusive, Eduscol...) permettant aux professeurs d'intervenir précocement avec réactivité et pertinence, dès repérage de difficultés d'apprentissage ;

Adapter les formations dédiées à la construction des savoirs en prenant en compte prioritairement les obstacles des élèves et les réponses cognitives et pédagogiques à explorer ;

Permettre aux enseignants dans le contexte de généralisation du Livret de Parcours Inclusif (LPI), par des actions de formation ciblées et adaptées, de concevoir plus aisément des écrits professionnels (PPRE, PAP, PPS, Gevasco...) utiles et opérationnels ;

Renforcer la continuité pédagogique entre école-collège-lycée et entre les activités pédagogiques complémentaires du 1^{er} degré et celles du 2nd avec pour objectif un meilleur suivi du parcours des élèves les plus fragiles ;

Encourager et soutenir les projets innovants (CNR-Notre école faisons-la ensemble) ayant pour objectif l'expérimentation de nouvelles stratégies répondant aux besoins d'élèves en difficulté ;

Assurer la continuité du projet et de l'accompagnement de l'élève en situation de grande difficulté en agissant sur les différents temps de l'enfant et en renforçant la coopération de l'École avec les familles, notamment dans les cités éducatives, les TER, les réseaux d'éducation prioritaire et en essayant les pratiques efficaces de ces modèles dans les différents territoires.

→ EXEMPLES

ACTUALISÉS

D'INDICATEURS DE SUIVI

→ Évolution des taux d'élèves à besoin aux évaluations nationales et particulièrement les compétences inscrites dans les politiques prioritaires du gouvernement, et les priorités du CASF

→ Évolution dans la durée du nombre de dossiers de pré-affectation en SEGPA présentés en Commission départementale d'orientation

→ Taux d'enseignants et de personnels d'encadrement formés à l'accessibilité des apprentissages

→ Part des projets CNR-Notre école faisons-la ensemble comportant une dimension pédagogique autour des savoirs fondamentaux et d'égalité des chances

→ Évaluation des écoles et des établissements prenant en compte cette ambition

→ Analyse des bilans d'actions de formation et suivi de leur impact sur les pratiques pédagogiques par les personnels d'encadrement (sur panel académique)

→ Formalisation du volet inclusif des projets d'écoles et d'établissements du second degré.

La fiche action avant l'actualisation

LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

1

Mieux prendre en compte la difficulté scolaire pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves

↳ CONSTAT

Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves est un objectif fondamental de l'École.

À cet égard, les plans français et mathématiques ainsi que le déploiement du dispositif Devoirs faits invitent les professeurs à mettre en œuvre un enseignement pensé et coordonné en équipe, afin de mieux gérer l'hétérogénéité au sein de la classe et de répondre efficacement aux besoins d'élèves en difficulté.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, complétée par la circulaire du 5 juin 2019, dispose notamment le renforcement de l'école inclusive. Cette évolution importante vise à assurer l'accessibilité des apprentissages à tous les élèves, y compris ceux qui présentent des besoins particuliers.

↳ CE QUE DIT LA CONSULTATION

L'analyse de la consultation et l'évaluation des pratiques montrent que l'efficacité d'un enseignement repose principalement sur le travail effectué au plus près des élèves, de façon individuelle ou en groupes réduits. Cela permet aux professeurs de mieux analyser les mécanismes d'apprentissage en jeu, et d'adapter leur enseignement avec réactivité. Renforcée par la pratique de co-intervention, cette approche réserve l'externalisation des aides aux situations les plus complexes.

↳ POUR ACTION

Impulser une démarche garantissant l'acquisition des savoirs fondamentaux et l'analyse des progrès de tous les élèves dans la classe ;

Développer les formations collectives et participatives portant sur l'identification et la prise en charge des difficultés scolaires, en s'appuyant notamment sur les ressources et outils disponibles sur la plateforme Cap Ecole inclusive ;

Aider les enseignants à concevoir des Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) simples et fonctionnels au regard de leurs analyses, pour mieux coordonner collectivement leur action dans la classe et hors de la classe, au service d'une prise en compte renforcée des difficultés des élèves ;

S'appuyer sur les continuités école-collège et collège-lycée pour que les activités pédagogiques complémentaires (APC) du 1^{er} degré et celles du 2nd degré (Devoirs faits, accompagnement personnalisé) favorisent plus efficacement l'acquisition par tous les élèves des apprentissages fondamentaux ;

Favoriser l'apprentissage et la pratique de la lecture à tous les âges ;

Dynamiser l'exploitation des évaluations nationales dans chaque classe et dans le cadre d'une approche collective en école, mais aussi inter-cycles (maternelle-élémentaire) et inter-degrés.

Accompagner chaque Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) dans une démarche qualité, sur la base du référentiel QUALINCLUS, pour progresser dans la conception et le suivi des parcours des élèves fragiles ou en situation de handicap, mieux former les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et optimiser la relation professionnelle entre AESH et professeurs.

↳ EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI

- ↳ Maîtrise des savoirs fondamentaux en Français et en Mathématiques (CP CE1 – 6^e)
- ↳ Bénéficiaires des dispositifs « APC » et du dispositif « devoirs faits »
- ↳ Redoublement
- ↳ Atteinte des objectifs visés par les PPRE
- ↳ Formations individuelles et conjointes des AESH et professeurs



LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

2

Promouvoir des pratiques éducatives et pédagogiques développant les compétences psychosociales, cognitives et émotionnelles des élèves

➤ CONSTAT ACTUALISÉ

La notion de compétences psychosociales (CPS), cognitives et émotionnelles (communication, empathie, estime de soi, capacité de résilience, négociation, coopération, pensée critique, régulation émotionnelle, ...) s'est imposée en quelques décennies dans de nombreux domaines professionnels et a irrigué le monde éducatif, depuis la maternelle jusqu'à la formation des personnels. Elles font partie des compétences de vie qui permettent de faire face efficacement aux situations et problèmes du quotidien et contribuent à favoriser le bien-être mental, physique et social (Santé publique France).

La continuité éducative est l'un des leviers permettant de mieux articuler les différents temps des enfants et des jeunes (sur la journée, la semaine et les cycles scolaires), les transitions et les rythmes en travaillant sur leur complémentarité et les liens entre les acteurs. La feuille de route du CAESCE (Comité académique pour l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) porte cette dynamique. L'École promotrice de santé valorise les actions et projets au service du bien-être et de la réussite de tous les élèves et vise une culture commune à l'ensemble de la communauté éducative, dont les familles et les partenaires extérieurs.

➤ CE QUE DIT LE BILAN À MI-PARCOURS

Les projets d'écoles et d'établissements intègrent désormais les compétences psychosociales (CPS), sujet transversal, en recherchant davantage de cohérence et de complémentarité dans les ressources. Les familles sont associées à la prévention et à la lutte contre le harcèlement, à la sensibilisation aux risques liés à l'usage des écrans et à leurs répercussions sur l'attention en classe, à l'inclusion de tous les élèves dans un esprit de fraternité, ainsi qu'à l'égalité filles-garçons, par le biais d'ateliers, de cafés des parents, de stages et de projets éducatifs. Ces actions s'adossent souvent aux avancées de la recherche sur les thèmes de la résilience, de la communication non violente, de l'empathie et des troubles psychosomatiques.

➤ POUR ACTION ACTUALISÉ

Développer et Co-construire en inter-institutionnel des formations inter-catégorielles aux compétences psychosociales, cognitives et émotionnelles pour les personnels d'encadrement, d'enseignement et de santé scolaire afin de mieux promouvoir les CPS dans toutes les dimensions de la vie d'un élève, y compris hors du temps scolaire ;

Intégrer et valoriser ces compétences dans les différents temps éducatifs de l'élève via l'ensemble des dispositifs scolaires, périscolaires et extra-scolaires pour une prise en charge globale de l'enfant ou du jeune ;

Travailler sur le statut de l'erreur et donner confiance en valorisant les progrès et les acquis ;

Favoriser les pratiques professionnelles de rétroactions positives régulières, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ;

Encourager les démarches pédagogiques de projet, dans le cadre de travaux collaboratifs en groupes entre élèves, développant l'autonomie et le choix.

➤ EXEMPLES ACTUALISÉS D'INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnels formés par catégorie professionnelle aux compétences psychosociales, cognitives et émotionnelles
- Déploiement du label Edusanté et de ses trois niveaux : engagement, approfondissement et expertise
- Actions des Comités d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) d'établissement autour des CPS et l'ensemble des « éducations à »
- Actions de prévention pour améliorer le climat scolaire

La fiche action avant l'actualisation

LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

2

Promouvoir des pratiques éducatives et pédagogiques développant les compétences sociales, cognitives et émotionnelles des élèves

👉 CONSTAT

La notion de compétence sociale, cognitive et émotionnelle (communication, empathie, estime de soi, capacité de résilience, négociation, coopération, pensée critique, régulation émotionnelle, ...) s'est imposée en quelques décennies dans un grand nombre de champs de pratiques professionnelles et a irrigué le monde éducatif, depuis la maternelle jusqu'à la formation des personnels.

L'articulation du développement de ces compétences avec les programmes d'enseignement scolaire est interrogée de façon récurrente. L'École porte ainsi un regard vigilant sur l'acquisition de ce bagage, de plus en plus valorisé dans la vie sociale et la vie adulte, en complément des compétences académiques.

👉 CE QUE DIT LA CONSULTATION

Ces compétences demandent à être renforcées via par exemple, des travaux artistiques, collaboratifs, oraux, avec une vigilance particulière sur la nécessaire place de l'erreur et la mesure des progrès des élèves dans ces temps de travail. L'estime de soi et la confiance en soi apparaissent comme des compétences à développer prioritairement.

👉 POUR ACTION

Développer des formations collectives aux compétences sociales, cognitives et émotionnelles pour mieux les promouvoir ;

Intégrer et valoriser ces compétences dans les différents temps éducatifs de l'élève via les dispositifs d'accompagnement, les différents parcours éducatifs, les travaux artistiques, collaboratifs, oraux et les activités périscolaires ;

Travailler sur la place de l'erreur sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève ;

Encourager les démarches pédagogiques de projet, dans le cadre de projets collaboratifs et de travaux de groupes entre élèves ;

Faire découvrir aux élèves l'engagement en s'appuyant notamment sur la réforme territoriale de l'État ;

Développer les pratiques d'auto-évaluation chez les élèves.

👉 EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI

- 👉 Formations aux compétences sociales, cognitives et émotionnelles
- 👉 Plan mercredi, activités périscolaires
- 👉 Présence de travaux artistiques, collaboratifs, oraux



LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

3

Promouvoir des pratiques d'évaluation renforçant l'estime de soi et le désir d'apprendre

↘ CONSTAT ACTUALISÉ

Les pratiques d'évaluation des acquis et des progrès des élèves au cœur de la classe, et leur impact sur les processus d'apprentissages et le parcours des élèves, font l'objet de multiples réflexions. La mise en œuvre des réformes éducatives ainsi que la prise en compte des questions de santé mentale des élèves et de bien-être à l'école conduisent à approfondir ce sujet.

La mise en place des évaluations à l'échelle nationale a pour finalité de percevoir plus finement les besoins de l'élève à l'école, au collège et au lycée, ainsi que d'adapter avec bienveillance et exigence les enseignements en cours d'année. La réforme du lycée général et technologique ainsi que la transformation de la voie professionnelle ont promu des organisations scolaires mettant davantage l'accent sur le libre choix individuel en matière d'orientation, que ce soit à travers les enseignements de spécialité en première et en terminale ou les familles de métiers en seconde professionnelle. L'évaluation doit ainsi aider l'élève à identifier ses centres d'intérêt, ses points forts et ses points faibles, et à renforcer sa motivation et sa confiance en lui-même tout en progressant dans une approche curriculaire. La prise en compte des besoins notamment dans de nouvelles configurations de classe au collège peut transformer positivement l'évaluation des progrès des élèves en offrant un enseignement plus individualisé, des objectifs mieux définis, un suivi continu. L'évaluation doit enfin permettre d'accompagner les élèves dans leurs choix et leurs parcours d'orientation, jusqu'à la poursuite de leurs études dans l'enseignement supérieur ou leur insertion dans la voie professionnelle.

↘ CE QUE DIT LE BILAN À MI-PARCOURS

Différents modes d'évaluation de l'écrit et de l'oral sont suggérés afin de valoriser les progrès accomplis et le retour des élèves sur leurs connaissances et leurs apprentissages. L'utilisation d'outils numériques et de méthodes didactiques diverses permettent à chacun de varier les approches pédagogiques en travaillant aussi les compétences psychosociales, cognitives et émotionnelles des élèves, notamment l'estime de soi. La mobilisation d'une équipe éducative élargie soutient la prise en compte globale de l'élève. Enfin, la publication de ressources officielles telles que « Le guide de l'évaluation pour le lycée » donne un cadre visant une culture commune à toutes les disciplines.

↘ POUR ACTION ACTUALISÉS

Exploiter toutes les évaluations diagnostiques à l'entrée d'un niveau et les articuler aux modalités d'accompagnement des élèves, en prêtant une attention particulière aux liaisons inter-degrés ;

Renforcer les collectifs de travail autour de l'exploitation de l'évaluation des progrès et des acquis des élèves en mobilisant les dispositifs existants et les activités pédagogiques complémentaires ;

Encourager la réflexion sur les processus d'apprentissage dans des travaux disciplinaires et extra-disciplinaires tels que des projets transversaux, pouvant être adossés à la recherche scientifique par exemple en sciences cognitives ;

Mieux exploiter les outils existants notamment le Livret Scolaire Unique (LSU) dans le cadre de la continuité école-collège et collège-lycée ;

Promouvoir d'autres méthodes d'évaluation holistique, telles que l'auto-évaluation, la co-évaluation par les pairs, l'évaluation des projets collectifs, pour favoriser le développement de l'autonomie de l'élève et son engagement dans un processus de métacognition ;

Prendre en compte les compétences psychosociales, émotionnelles et cognitives des élèves dans le processus d'évaluation et les bulletins scolaires pour offrir une image plus complète de leur bien-être global et de leur capacité à réussir à l'école. Cela peut inclure des compétences telles que la résilience, la motivation, la collaboration et la gestion du stress ;

Installer une dynamique de concertation au sein de chaque établissement sur l'évaluation des élèves, sur le sens donné aux résultats, le suivi des apprentissages, le lien avec les parcours d'orientation, la prévention du décrochage scolaire et la communication avec les familles en explicitant la méthode adoptée lors de temps dédiés ;

Prendre appui sur les propositions du groupe de travail Ecole-familles pour faire évoluer les conseils de classe.

↘ EXEMPLES ACTUALISÉS D'INDICATEURS DE SUIVI

- ↘ Modalités et pratiques d'évaluation au sein de chaque établissement (dont projets d'évaluation au lycée) et impact sur le décrochage scolaire
- ↘ Prise en compte du Livret Scolaire Unique dans les pratiques d'évaluation, le LSU et le LSU Pro et/ou le Portfolio
- ↘ Évolution des bulletins scolaires
- ↘ Utilisation des IVAC et des IVAL sur la base des évaluations nationales et des tests de positionnement

La fiche action avant l'actualisation

LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

3

Promouvoir des pratiques d'évaluation renforçant l'estime de soi et le désir d'apprendre

↘ CONSTAT

Les pratiques d'évaluation des acquis et des progrès des élèves au cœur de la classe, et leur impact sur les processus d'apprentissages et le parcours des élèves, font l'objet de multiples réflexions. Le contexte de crise sanitaire que nous traversons depuis 2020 et la mise en œuvre des réformes éducatives conduisent à approfondir ce sujet.

La mise en place des évaluations à l'échelle nationale a pour finalité de percevoir plus finement les besoins de l'élève à son entrée à l'école, au collège et au lycée, ainsi que d'adapter les enseignements en cours d'année. Avec les enseignements de spécialité en première et en terminale, ou les familles de métiers en seconde pro, la réforme du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle ont mis en avant des organisations scolaires qui accordent une place plus importante au choix individuel dans le processus d'orientation.

L'évaluation doit ainsi aider l'élève à identifier ses centres d'intérêt, ses points forts et ses points faibles, et à renforcer sa motivation et sa confiance en lui-même. Elle doit permettre d'accompagner les élèves dans leurs choix et leurs parcours d'orientation.

↘ CE QUE DIT LA CONSULTATION

La valorisation des compétences sociales, cognitives et émotionnelles, notamment l'estime de soi, devrait être développée. Ces compétences relèvent à la fois des enseignements et d'autres temps éducatifs. Des formations autour de la posture de l'enseignant privilégiant le débat et l'argumentation, le développement du tutorat, le travail sur la place de l'erreur, et la notion de contrat de confiance sont suggérées. Certaines contributions proposent de renoncer à l'évaluation chiffrée.

↘ POUR ACTION

Mieux articuler toutes les évaluations diagnostiques à l'entrée d'un niveau aux modalités d'accompagnement des élèves, au premier comme au second degré ;

Renforcer les collectifs de travail autour de l'exploitation de l'évaluation des progrès et des acquis des élèves en mobilisant l'accompagnement personnalisé et l'aide aux devoirs (dont « Devoirs faits ») ;

Encourager la réflexion sur les processus d'apprentissage dans des travaux disciplinaires et extra-disciplinaires ;

Mieux exploiter les outils existants notamment le Livret Scolaire Unique (LSU) dans le cadre de la continuité école-collège et collège-lycée ;

Promouvoir la formation des élèves à l'esprit critique ;

Prendre en compte l'évaluation des compétences sociales, cognitives et émotionnelles dans les bulletins scolaires ;

Installer une dynamique de concertation au sein de chaque établissement sur l'évaluation des élèves, sur le sens donné aux notes, le suivi des apprentissages, le lien avec les parcours d'orientation, la prévention du décrochage scolaire et la communication avec les familles.

↘ EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI

- ↘ Modalités et pratiques d'évaluation au sein de chaque établissement
- ↘ Prise en compte du Livret Scolaire Unique dans les pratiques d'évaluation
- ↘ Évolution des bulletins scolaires
- ↘ Décrochage scolaire

LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

4

Développer les compétences numériques des élèves, des personnels et des familles

→ CONSTAT **ACTUALISÉ**

La transformation du rapport au savoir au XXI^e siècle implique des mutations importantes dans la manière de communiquer, de collecter et trier, de comprendre et d'intégrer des flux de données et d'informations toujours grandissants. La crise sanitaire a accéléré cette transformation en soulignant ce que peut aussi apporter le numérique dans la relation à l'autre. Si la crise sanitaire a révélé une fracture numérique, une réponse a été apportée par la publication, le 27 janvier 2023, de la stratégie du numérique pour l'éducation. Le cadre et la feuille de route au niveau national sont fixés.

De façon concomitante, et en corrélation, la dynamique PIX s'est déployée, d'abord pour les élèves puis, en second lieu, pour les personnels avec PIX+ Edu. Il s'agit de soutenir et de promouvoir une montée en compétences numériques pour les citoyens du XXI^e siècle et pour les professionnels de l'éducation.

Par ailleurs, il convient de souligner les perspectives à venir en lien avec le développement exponentiel des IA - IA adaptatives et IA génératives - dont les usages auront des impacts très importants sur les façons d'enseigner et, pour les élèves, les façons d'apprendre. Enfin, l'actualité et les données de la recherche mettent en avant les problématiques liées aux écrans et la nécessité de construire des équilibres pour leurs usages. Cela tout en prenant en compte la place importante du numérique pour l'éducation dans la construction des apprentissages pour les élèves.

→ CE QUE DIT **LE BILAN À MI-PARCOURS**

Les compétences des élèves en matière numérique sont jugées trop souvent seulement récréatives. La nécessité d'une véritable formation à l'esprit critique et aux compétences numériques pour les élèves et les enseignants est soulignée, avec un regard positif sur le dispositif PIX, comme facteur de développement de ces compétences. Dans ce sens, la citoyenneté numérique constitue une priorité tant dans les processus de construction que pour les modalités de mise en œuvre pour les élèves, pour les familles et pour tous les personnels.

→ POUR ACTION **ACTUALISÉ**

Préparer les élèves à entrer dans la société digitalisée en développant leurs compétences numériques au travers des disciplines d'enseignement et des actions éducatives ;

Poursuivre le renforcement des compétences numériques des personnels dans leurs pratiques professionnelles **notamment par la formation** ;

Accompagner les **familles**, acteurs de la communauté éducative, **pour leur permettre de mieux appréhender et saisir un système éducatif** qui intègre davantage le numérique et **participer dans le cadre de l'alliance éducative et de la coéducation** ;

Renforcer les concertations avec les collectivités locales afin de réduire les inégalités territoriales en termes d'infrastructures, d'équipements et de ressources pédagogiques des écoles et établissements **en s'appuyant sur l'outil de diagnostic SCHEMATIC**.

→ EXEMPLES **ACTUALISÉS** D'INDICATEURS DE SUIVI

- Niveau de compétences numériques atteint par les élèves en fin de collège et lycée (en nombre de PIX)
- Écoles et établissements impliqués dans un partenariat État/collectivité territoriale **(dont projets Notre École)**
- Utilisation d'un Environnement Numérique de Travail au sein des écoles et établissements
- **Personnels engagés dans un parcours de développement des compétences numériques**
- **Utilisation de l'outil SCHEMATIC par les écoles et établissements.**

Développer les compétences numériques des élèves, des personnels et des familles

↳ CONSTAT

La transformation du rapport au savoir au XXI^e siècle implique des mutations importantes dans la manière de communiquer, de collecter et trier, de comprendre et d'intégrer des flux de données et d'informations toujours grandissants. La crise sanitaire a accéléré cette transformation en soulignant ce que peut aussi apporter le numérique dans la relation à l'autre. En entrant dans une pratique réflexive, en changeant de posture et en enrichissant les séquences pédagogiques mettant en œuvre le numérique, les équipes pédagogiques se sont mobilisées pour maintenir un lien pédagogique fort avec les élèves avec un niveau d'exigence important.

Dans le même temps, la crise sanitaire a révélé la fracture numérique qui peut exister, au sein de familles comme de la communauté scolaire. Toutes les générations sont concernées : 17% des jeunes de 12-17 ans se sentent peu ou pas compétents pour utiliser un ordinateur et seul un quart d'entre eux s'inquiète de la protection de leurs données personnelles. La période a également mis en évidence la nécessité d'une acculturation renforcée des personnels aux enjeux de protection et de sécurité, garantes de la continuité des dispositifs en ligne.

↳ CE QUE DIT LA CONSULTATION

Les compétences des élèves en matière numérique sont jugées trop souvent seulement récréatives. La nécessité d'une véritable formation à l'esprit critique et aux compétences numériques pour les élèves et les enseignants est soulignée, avec un regard positif sur le dispositif PIX, comme facteur de développement de ces compétences, dont la citoyenneté numérique. La participation des familles à la certification PIX est questionnée.

↳ POUR ACTION

Préparer les élèves à entrer dans la société digitalisée en développant leurs compétences numériques au travers des disciplines d'enseignement et des actions éducatives ;

Poursuivre le renforcement des compétences numériques des personnels dans leurs pratiques professionnelles ;

Accompagner les parents, acteurs de la communauté éducative, en leur proposant des clés de compréhension du système éducatif qui intègre davantage le numérique et en proposant si nécessaire des actions d'inclusion numérique ;

Renforcer les concertations avec les collectivités locales afin de réduire les inégalités territoriales en termes d'infrastructures, d'équipements et de ressources pédagogiques des écoles et établissements.

↳ EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI

- ↳ Niveau de compétences numériques atteint par les élèves en fin de collège et lycée (en nombre de PIX)
- ↳ Écoles et établissements impliqués dans un partenariat État/collectivité territoriale
- ↳ Écoles et établissements ayant déployé un Environnement Numérique de Travail



LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

5

Favoriser l'engagement des élèves dans des projets citoyens, sportifs, d'éducation artistique et culturelle et de développement durable

CONSTAT ACTUALISÉ

Développer une conscience citoyenne chez tous les élèves ainsi que la culture de l'engagement sont des priorités académiques qui s'inscrivent dans un cadre plus global à l'instar des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). La prise en compte des enjeux majeurs de notre société dans l'action pédagogique et éducative, de la transition écologique à l'École promotrice de santé ou l'Éducation artistique et culturelle, s'articule dans les quatre parcours des élèves, de même que dans les programmes disciplinaires, et peut donner lieu à des projets portés par les Comités pour l'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE), les éco-délégués ou des dispositifs spécifiques (Pass culture, labellisations d'écoles et d'établissements, certifications...).

La généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (100% EAC) ainsi que l'accès quotidien à la pratique physique et sportive favorisent l'épanouissement personnel et contribuent également à l'apprentissage de la citoyenneté et de l'esprit critique par les élèves. Ces actions s'inscrivent en cohérence et complémentarité avec la défense des valeurs de la République, de la laïcité, de la lutte contre le harcèlement et contre toute forme de discrimination.

CE QUE DIT LE BILAN À MI-PAROURS

L'investissement des personnels éducatifs et des partenaires sur ces thématiques se traduit de manière multiforme : opérations développement durable, ateliers, sorties scolaires, échanges en mobilité avec Erasmus, rencontres sportives, participation à des événements culturels et scientifiques, labellisations, concours... Ces actions permettent à tous les élèves de gagner en confiance et de développer de nombreuses compétences dans le cadre de pédagogies actives. Cependant, des inégalités territoriales demeurent sur l'accessibilité aux dispositifs et infrastructures.

POUR ACTION ACTUALISÉ

Partir des « éducations à... » dans le cadre de la feuille de route CAESCE et actionner les ODD, l'activité physique et sportive et l'Éducation artistique et culturelle dans le projet d'école ou d'établissement et actionner les leviers de labellisation E3D, Génération 2024, Edusanté, égalité filles-garçons, ainsi que le PASS Culture ;

Débattre à l'École des ODD et monter des projets transversaux à diverses échelles (inter-degrés, inter-établissements, ZAP) autour de ces thématiques, par exemple dans le cadre du dispositif Notre École, faisons-la ensemble ;

Investir la démocratie scolaire et valoriser le rôle des élus collégiens et lycéens ;

Promouvoir des comportements responsables et solidaires autour du parcours citoyen et des valeurs de la République ;

Encourager les élèves à s'impliquer dans des actions concrètes d'amélioration de la qualité du climat scolaire, notamment la lutte contre le harcèlement et la relation aux autres ;

Accentuer la formation de formateurs autour des thématiques de cette fiche, et notamment la citoyenneté, la laïcité, la lutte contre le harcèlement, l'Éducation Artistique et culturelle, l'Éducation aux médias et à l'information (EMI), dans les 1^{er} et 2nd degrés ;

Mobiliser les familles, les partenaires et l'ensemble de la communauté éducative dont les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) afin de faire vivre ces valeurs au sein et en dehors de la classe et de renforcer la continuité éducative.

EXEMPLES ACTUALISÉS D'INDICATEURS DE SUIVI

- Écoles et EPLE labellisés E3D, Égalité filles-garçons, Edusanté, Génération 2024, Classes et lycées engagés et Euroscol
- Projets artistiques, scientifiques et techniques référencés dans ADAGE
- Nombre de licenciés des associations sportives (USEP, UNSS)
- Établissements pleinement engagés dans le dispositif pHARE
- Formations de formateurs sur les thématiques de la fiche
- Nombre de projets Notre École, faisons-la ensemble sur ces thématiques



La fiche action avant l'actualisation

LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

5

Favoriser l'engagement des élèves dans des projets citoyens, sportifs, d'éducation artistique et culturelle et de développement durable

CONSTAT

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent un défi de civilisation mobilisant la réflexion et l'engagement civique de tous.

Dans l'académie, la prise en compte des enjeux de la transition écologique dans l'action pédagogique se poursuit, en accord avec la circulaire « Agenda EDD 2030 » du 24 septembre 2020 et avec les recommandations nationales qui font évoluer les Comités pour l'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) en Comités pour l'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE). Au-delà de la dimension environnementale, les ODD se conçoivent dans une approche de plus en plus systémique, intégrant un ensemble d'enjeux sociétaux du XXIème siècle : alimentation, santé, égalité fille-garçon, ...

Cela s'inscrit en parfaite cohérence avec la défense des valeurs de la république, de la laïcité et de la lutte contre le harcèlement.

La généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (100% EAC) comme l'accès à la pratique sportive, déjà solidement engagés, contribuent également à l'apprentissage de la citoyenneté par les élèves.

CE QUE DIT LA CONSULTATION

La mise en œuvre d'une politique d'éducation au développement durable au sein des écoles et des établissements scolaires est plébiscitée. Dans ce cadre, la gestion des ressources et de la biodiversité, la lutte contre la pauvreté et les inégalités de sexe sont considérés comme des objectifs prioritaires.

POUR ACTION

Inscrire les ODD, la pratique sportive et l'éducation artistique et culturelle dans le projet d'école ou d'établissement et actionner les leviers E3D, Génération 2024, PASS Culture scolaire à cet effet ;

Débattre à l'École des ODD et monter des projets collaboratifs concrets autour de ces thématiques ;

Investir la démocratie scolaire et valoriser le rôle des élus collégiens et lycéens ;

Promouvoir des comportements responsables et solidaires autour du parcours citoyen et des valeurs de la République ;

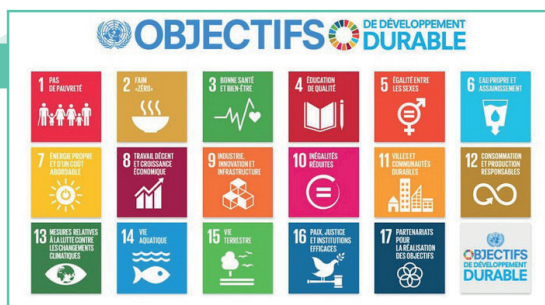
Encourager les élèves à s'impliquer dans des actions concrètes d'amélioration de la qualité du climat scolaire, notamment la lutte contre le harcèlement ;

Accentuer la formation de formateurs autour des thématiques du carré régalien, et notamment citoyenneté, laïcité, lutte contre le harcèlement, dans le 1^{er} et 2nd degrés ;

S'assurer de la contribution des familles et de l'investissement de tous les personnels pour faire vivre cet ensemble de valeurs en les mobilisant au sein et en dehors de la classe.

EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI

- Écoles et EPLE labellisées E3D
- Projets culturels, scientifiques et techniques
- Écoles et établissements labellisés Génération 2024
- Établissements engagés dans le dispositif PHARE
- Formations de formateurs





Accompagner l'ambition scolaire sur tous les territoires

↘ CONSTAT ACTUALISÉ

Malgré un indice de position sociale (IPS) supérieur de 3 points à la valeur nationale moyenne, l'académie de Bordeaux est un territoire socialement et économiquement contrasté. Ce contexte territorial et social varié a un impact sur les inégalités en matière de parcours scolaire des élèves et d'ambition. Les résultats académiques aux évaluations et aux examens, globalement supérieurs à la moyenne nationale, masquent des disparités importantes selon les territoires, et parfois entre des Zones d'Animation Pédagogiques (ZAP) d'un même département.

De même, à résultats identiques, les choix de parcours des élèves révèlent un déficit de mobilité et d'ambition, qui se traduit notamment, à la fin de leur scolarité dans le second degré, par un taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves de 3,5 points en-dessous du niveau national.

↘ CE QUE DIT LE BILAN À MI-PAROURS

Pour un certain nombre de territoires, il est constaté un phénomène d'autocensure chez les élèves lequel amène un choix limité au regard des possibilités offertes. Des dispositifs spécifiques visent à offrir à tous les élèves les mêmes chances d'intégrer le parcours de leur choix notamment dans les territoires éducatifs ruraux, en veillant à élargir les horizons et à garantir l'égalité des genres. Les professeurs principaux doivent être formés et informés ; les familles associées et accompagnées. Au-delà du développement des compétences à s'orienter, la découverte précoce des métiers ainsi que les stages apparaissent comme des leviers pour élargir le champ des possibles...

↘ POUR ACTION ACTUALISÉ

Accompagner chaque élève dans sa compétence à s'orienter (Savoir Devenir) et à construire un parcours de réussite quelle que soit la voie empruntée et quel que soit le lieu de vie en s'appuyant sur le référentiel applicable aux collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, dans le cadre du programme Avenir(s) de l'ONISEP ;

Renforcer les dispositifs d'accompagnement des élèves (Devoirs faits, stages de réussite, vacances apprenantes...) et avoir recours aux journées portes ouvertes, salons, forums et immersions pour progresser dans la construction du parcours d'orientation et ouvrir le champ des possibles ;

Construire une offre de formation professionnelle et technologique dynamique et diversifiée, proposant des parcours conduisant à la poursuite d'études ou à l'emploi ;

Conforter les leviers d'égalité des chances :

1. Diversifier les cordées de la réussite et renforcer leur dimension qualitative ;
2. S'appuyer sur la labellisation des internats d'excellence pour favoriser la réussite scolaire et l'orientation choisie ;
3. Faire connaître les campus connectés et les formations à distance auprès des élèves, de leur famille et des établissements ;
4. Se saisir des dispositifs d'accès à l'enseignement supérieur et d'accompagnement pédagogique, construits en partenariat avec les Universités, les Écoles et les collectivités.

Développer des partenariats avec des structures de proximité en privilégiant les territoires ruraux et/ou socialement défavorisés en s'appuyant sur les Comités locaux écoles-entreprises (CLEE) afin de soutenir la découverte des métiers et des formations

S'appuyer sur des ressources ou immersion à distance pour ouvrir le champ des possibles ;

Mobiliser la politique européenne au service de l'apprentissage des langues vivantes, de la mobilité des élèves, des parcours de citoyenneté et de l'ouverture à l'international ;

↘ EXEMPLES ACTUALISÉS D'INDICATEURS DE SUIVI

- ↘ Taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur
- ↘ Établissements encordés bénéficiaires des Cordées de la réussite, des internats d'excellence, des campus connectés
- ↘ Analyse des parcours dans le supérieur au regard de l'origine géographique, du baccalauréat d'origine et du genre
- ↘ Évolution de la carte des formations

La fiche action avant l'actualisation

LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

6

Accompagner l'ambition scolaire sur tous les territoires

↳ CONSTAT

L'académie de Bordeaux est un territoire socialement et économiquement contrasté, malgré un taux d'indice de position sociale (IPS) moyen de 9 points supérieur au taux national. L'académie est riche de territoires ruraux, de zones de montagne, de zones littorales attractives et de pôles urbains importants. Ce contexte territorial et social a un impact sur les inégalités en matière de réussite et de parcours scolaire des élèves.

Les résultats académiques aux évaluations et aux examens, globalement supérieurs à la moyenne nationale, masquent des disparités importantes selon les territoires, pouvant aller jusqu'à 40 points entre des Zones d'Animation Pédagogiques (ZAP) d'un même département.

De même, à résultats identiques, les choix de parcours des élèves révèlent un déficit de mobilité et d'ambition, qui se traduit notamment, à la fin de leur scolarité dans le second degré, par un taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves de 3,7 points en-dessous du niveau national. Par ailleurs, le choix de formations courtes de proximité varie de 11,7 points entre territoires et le taux de poursuite en classes préparatoires aux grandes écoles est inférieur de 0,8 points dans l'académie par rapport au taux national, allant de 3,1% à 9,3% selon les territoires.

↳ CE QUE DIT LA CONSULTATION

Pour un certain nombre de territoires, il est constaté un phénomène d'autocensure chez les élèves, qui réduit les possibilités offertes au vu du parcours scolaire.

L'accès à la culture tout comme l'offre de proximité proposée pour la poursuite d'études ne sont pas également répartis sur le territoire académique.

↳ POUR ACTION

Accompagner chaque élève dans sa compétence à s'orienter et à construire un parcours de réussite quelle que soit la voie empruntée et quel que soit le lieu de vie ;

Renforcer les dispositifs d'accompagnement des élèves (accompagnement personnalisé, devoirs faits, stages de réussite, vacances apprenantes...);

Construire une offre de formation professionnelle et technologique dynamique et diversifiée, proposant des parcours conduisant à l'emploi ou à la poursuite d'étude ;

Conforter les leviers d'égalité des chances :

- **Diversifier** les cordées de la réussite et renforcer leur dimension qualitative ;
- **S'appuyer** sur les internats d'excellence pour favoriser la réussite scolaire et l'orientation choisie ;
- **Faire connaître** les campus connectés auprès des élèves, de leur famille et des établissements ;
- **Se saisir** des dispositifs d'accès à l'enseignement supérieur et d'accompagnement pédagogique, construits en partenariat avec les Universités, les Écoles et les collectivités.

Développer des partenariats culturels et sportifs avec le plus grand nombre possible de structures de proximité en privilégiant les territoires à forte densité rurale et/ou socialement défavorisés ;

Mobiliser la politique européenne au service de l'apprentissage des langues vivantes et de la mobilité des élèves ;

Déployer une allocation progressive des moyens (prise en compte des critères sociaux et territoriaux) tenant compte des spécificités académiques.

↳ EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI

- ↳ Poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur
- ↳ Bénéficiaires des cordées, des internats d'excellence, des campus connectés
- ↳ Offre de pratique sportive
- ↳ Projets culturels recensés dans l'application ADAGE



LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

7

Renforcer le pilotage territorial au service des priorités académiques

➤ CONSTAT ACTUALISÉ

L'égalité des chances consiste à garantir à chaque élève les conditions d'accès à un parcours de formation sécurisé et équitable, de la maternelle au post-bac, quel que soit son genre, ses convictions ou son lieu d'habitation. Les différentes échelles de gouvernance impliquant l'ensemble des acteurs éducatifs s'appuient sur un pilotage territorial visant à réduire les écarts de performance et élever le niveau général des élèves.

Depuis la rentrée 2022, une charte de gouvernance des Zones d'animation pédagogique (ZAP) a été mise en œuvre dans l'académie, instaurant un binôme entre inspecteurs du premier degré et chefs d'établissements du second degré qui coordonne chaque ZAP. Le fonctionnement en a également été modifié et la composition des Bureaux précisée : des inspecteurs IA-IPR et IEN ET-EG-IO référents, un directeur de CIO, trois directeurs d'écoles, un coordonnateur de PIAL, trois personnels de direction. Les 25 ZAP, échelon infra-départemental permettant à la fois les réflexions et le travail collaboratif sur le long terme, le partage de pratiques ou encore les formations collectives d'initiative locales (FCIL), doivent ainsi pouvoir jouer un rôle central dans la réduction des inégalités scolaires tout au long du parcours de l'élève et faciliter les liaisons inter-degrés.

➤ CE QUE DIT LE BILAN À MI-PAROURS

Les différentes échelles de pilotage territorial et l'articulation entre elles permettent de rendre l'action collective plus cohérente, de renforcer les pratiques collaboratives et les alliances éducatives locales dans des périmètres à géométrie variable (école ou établissement, circonscription, cité éducative, territoire éducatif rural, etc.) au service du parcours et de la réussite des élèves. La Zone d'animation pédagogique est un lieu propice aux projets inter-établissements, inter-degrés au sein duquel il est possible de nouer des partenariats avec les collectivités et les différents partenaires, économiques, associatifs, services de l'Etat. Elle est également un échelon territorial privilégié de la formation. Les équipes éducatives et pédagogiques jouent un rôle crucial dans les projets relevant des CESCE et peuvent bénéficier de formations à l'échelle de la ZAP en lien avec les priorités nationales, académiques, en affinant les besoins au contexte local.

➤ POUR ACTION ACTUALISÉ

S'appuyer sur la charte de gouvernance des ZAP définissant le fonctionnement, les missions des coordonnateurs, des inspecteurs référents et du Bureau, ainsi que sur l'animation du réseau des ZAP en tant qu'espaces d'éducation, de formation, de coordination et de projets ;

Permettre à chaque territoire d'identifier, dans le cadre du projet académique, les actions qui apparaissent prioritaires, au vu du diagnostic territorial et de ses propres besoins ;

Favoriser l'innovation et l'expérimentation pédagogique dans tous les territoires, en lien avec la CARDIE, les Conseillers Académiques Innovation et Formation (CAIF), le LAB académique et les ateliers Canopé, notamment à travers des projets Notre Ecole, faisons-la ensemble ;

Redonner toute sa place au pilotage pédagogique de proximité au service du parcours des élèves en facilitant les échanges et les coopérations entre écoles et établissements scolaires, en particulier dans le cadre des liaisons inter-degrés ;

Mobiliser à chaque niveau les familles, les partenaires éducatifs, sociaux, culturels, politiques et économiques d'un territoire pour établir un programme d'action à destination des élèves et assurer la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant notamment en matière d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

➤ EXEMPLES ACTUALISÉS D'INDICATEURS DE SUIVI

➤ Tableau de bord d'indicateurs pour chaque ZAP (indicateurs démographiques, sociaux et de performance scolaire) permettant de dresser un diagnostic et de suivre les évolutions de ces indicateurs

➤ Tableau de suivi des activités des ZAP

➤ Bilan annuel des actions conduites au sein des ZAP en matière d'animation, d'accompagnement et de formation

La fiche action avant l'actualisation

LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

7

Renforcer le pilotage territorial au service des priorités académiques

→ CONSTAT

Une forte hétérogénéité apparaît dans la façon dont les Zones d'Animation Pédagogique (ZAP), mises en place dans l'académie de Bordeaux depuis les années 2000, sont aujourd'hui mobilisées autour des priorités pédagogiques. Le nouveau projet académique offre l'opportunité d'une remise à plat des missions et des modalités de fonctionnement de ces échelles de pilotage pédagogique, et si nécessaire de leur organisation géographique. Les ZAP doivent pouvoir ainsi jouer un rôle central dans la réduction des écarts de performance scolaire entre territoires tout au long du parcours de l'élève.

→ CE QUE DIT LA CONSULTATION

L'organisation des ZAP est interrogée, en particulier leur coordination, leur lisibilité, leur efficacité et leur cohérence vis-à-vis des territoires dans lesquels elles s'inscrivent.

→ POUR ACTION

Établir un bilan partagé du fonctionnement des ZAP dans l'académie de Bordeaux, en s'intéressant notamment aux démarches suivies par d'autres académies dans l'organisation de leur pilotage territorial ;

Permettre à chaque territoire d'identifier, dans le cadre du projet académique, les actions qui apparaissent prioritaires, au vu du diagnostic territorial et de ses propres besoins ;

Favoriser l'innovation pédagogique dans tous les territoires, en lien avec les ateliers Canopé, en s'appuyant notamment sur la création d'un LAB académique ;

Redonner toute sa place au pilotage pédagogique de proximité au service des objectifs du projet académique ;

Revisiter la charte définissant le fonctionnement, les missions, l'animation et la gouvernance des ZAP en tant qu'espaces d'éducation, de formation, d'échanges et de coordination, les amenant à se constituer en communautés apprenantes ;

Repenser l'organisation géographique des ZAP dans un souci de cohérence avec d'autres découpages administratifs et avec le parcours des élèves, en s'appuyant sur l'analyse des paramètres et des données statistiques. Le découpage géographique des ZAP et leurs modalités de fonctionnement devront faciliter les échanges et les coopérations entre écoles et établissements scolaires, en particulier dans le cadre des liaisons inter-degrés.

→ EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI

- Tableau de bord d'indicateurs pour chaque ZAP (indicateurs démographiques, sociaux et de performance scolaire)
- Bilan annuel des actions conduites au sein des ZAP en matière d'animation, d'accompagnement et de formation

LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

8

Apporter à chaque agent l'écoute, le conseil et la réponse adaptés à ses besoins et ses demandes

→ CONSTAT

ACTUALISÉ

Depuis 2021, l'académie de Bordeaux déploie une feuille de route RH visant à définir des mesures concrètes et opérationnelles permettant d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels. Cette feuille de route RH est déclinée en trois thématiques prioritaires : l'accompagnement et le soutien de l'ensemble des agents de l'académie, la valorisation des parcours professionnels et le rapprochement de chaque personnel avec son employeur.

Au sein de l'académie, une des plus vastes de France, la mise en place d'une gestion des ressources humaines de proximité constitue une priorité. Elle s'adresse à plus de 50 000 personnels qui œuvrent au sein de l'académie. Elle s'inscrit en complémentarité de l'appui qu'apportent notamment les personnels d'encadrement.

→ CE QUE DIT

LE BILAN À MI-PAROURS

Le développement professionnel des personnels passe par un accompagnement individualisé dans le suivi des parcours, de manière régulière, et à des moments-clés. La RH de proximité permet un accès à l'information de premier niveau sur les opportunités de mobilité tout en offrant une écoute attentive et des conseils personnalisés. Accompagner ce dispositif vers la maturité doit lui permettre de prendre la place de premier plan qui lui revient. Les personnels souhaitent également pouvoir bénéficier de formations tout au long de leur carrière qui leur permettent de monter en compétences en lien avec les enjeux de climat scolaire et les évolutions du système éducatif. Enfin, le tutorat et les échanges entre groupes de pairs permettent une écoute et un accompagnement plus horizontal.

→ POUR ACTION

ACTUALISÉ

Améliorer l'accueil et la prise de poste des personnels nouvellement nommés en facilitant leur intégration et **en mettant à leur disposition des informations pratiques ;**

Créer une relation plus directe entre employeur et personnel qui prenne en compte tout l'environnement professionnel de l'agent. Cette démarche implique **de renforcer les modalités de communication et d'information individualisée pour l'ensemble des personnels ;**

Revisiter l'accompagnement et la prévention de la difficulté professionnelle par le développement d'une logique d'accompagnement par des pairs. Dans ce sens, faire évoluer la mission de tuteur vers une mission de conseil, s'inscrivant au-delà des seules questions de maîtrise des compétences « métiers » ;

Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) au service des parcours de carrière des personnels. Dans ce cadre, la Mission Académique de l'Encadrement identifie chaque année un vivier de talents, susceptibles de se destiner à moyen terme à des fonctions d'encadrement supérieur, et leur propose un accompagnement individuel spécifique (plan de formation, ressources documentaires, tutorat, immersion...).

Harmoniser et simplifier la gestion des AESH : un seul interlocuteur pour toute la communauté des AESH

Fidéliser les agents titulaires ou contractuels en les accompagnant dans toutes les étapes de leur vie professionnelle.

Proposer des dynamiques de carrière en s'appuyant sur le dispositif RH de proximité, l'intégration à la Mission académique de l'encadrement (MAE) et l'accompagnement des enseignants par les corps d'inspection.

→ EXEMPLES

ACTUALISÉS

D'INDICATEURS DE SUIVI

- Un tableau de bord permettant de mesurer l'activité des DRH de proximité et des conseillers RH de proximité
- Bilan de la Mission Académique de l'Encadrement

La fiche action avant l'actualisation

LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

8

Apporter à chaque agent l'écoute, le conseil et la réponse adaptés à ses besoins et ses demandes

↳ CONSTAT

Dans le cadre du Grenelle de l'Éducation, l'académie a élaboré une feuille de route RH visant à définir des mesures concrètes et opérationnelles permettant d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels. Cette feuille de route RH est déclinée en trois thématiques prioritaires : l'accompagnement et le soutien de l'ensemble des agents de l'académie, la valorisation des parcours professionnels et le rapprochement de chaque personnel avec son employeur.

Au sein de l'académie, une des plus vastes de France, la mise en place d'une gestion des ressources humaines de proximité constitue une priorité. Elle s'adresse à plus de 50 000 personnels qui œuvrent dans l'académie. Elle s'inscrit en complémentarité de l'appui que peuvent notamment apporter les personnels d'encadrement.

↳ CE QUE DIT LA CONSULTATION

Pour renforcer le développement professionnel des personnels, il est souhaité plus d'accompagnement individualisé, notamment le tutorat, et que les personnels puissent participer à des séminaires professionnels thématiques et à des groupes de pairs au sein des établissements ou des structures.

↳ POUR ACTION

Créer une relation plus directe entre employeur et personnel, dans une démarche à 360° tournée vers l'agent. Cette démarche implique d'une part, de faire évoluer les modalités de communication pour une information individualisée fiable et compréhensible par l'ensemble des personnels ; d'autre part, de mettre en place une fonction d'écoute et d'accompagnement au plus près de l'ensemble des personnels ;

Améliorer l'accueil et la prise de poste des personnels nouvellement nommés en facilitant leur intégration et en créant un collectif d'accueil, au-delà du seul supérieur hiérarchique ;

Revisiter l'accompagnement et la prévention de la difficulté professionnelle par le développement d'une logique d'accompagnement par des pairs. Dans ce sens, faire évoluer la mission de tuteur vers une mission de conseil, s'inscrivant au-delà des seules questions de maîtrise des compétences « métiers » ;

Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) au service des parcours de carrière des personnels. Dans ce cadre, la Mission Académique de l'Encadrement identifie chaque année un vivier de talents, susceptibles de se destiner à moyen terme à des fonctions d'encadrement supérieur, et leur propose un accompagnement individuel spécifique (plan de formation, ressources documentaires, tutorat, immersion...).

↳ EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI

- ↳ Couverture territoriale en RH de proximité
- ↳ Activités des référents départementaux et des conseillers RH de proximité
- ↳ Bilan de la Mission Académique pour l'Encadrement



Favoriser les démarches de formation entre pairs répondant aux besoins concrets des personnels

→ CONSTAT ACTUALISÉ

La création des écoles académiques de la formation continue (EAFC) en 2019, puis la définition du schéma directeur ministériel de la formation continue (2022-2025), érigent en priorité la formation des personnels tout au long de la vie à travers des actions conduites en proximité des environnements professionnels. Outre les formations disciplinaires et spécifiques à chaque métier, ces orientations favorisent les formations transversales, inter-degrés et inter-catégorielles.

Un grand nombre de travaux de recherche ont souligné l'importance des méthodes de formation fondées sur « l'apprentissage actif et collaboratif » par lequel l'apprenant s'engage à travailler avec les membres du groupe en vue de la réalisation d'un but commun. Ces méthodes ont été expérimentées ces dernières années au niveau académique à travers la mise en place, dans le premier degré, de constellations à travers les plans français et mathématiques auxquels l'ensemble des professeurs des écoles a été formé. Dans le second degré, les laboratoires d'analyse de l'activité en classe (LAAC) se sont multipliés : il en existe aujourd'hui une soixantaine, disciplinaires et pluri-catégoriels, répartis sur l'ensemble du territoire de l'académie. A l'échelle européenne, le programme Erasmus + offre également la possibilité à tous les personnels d'organiser des mobilités, de se former et d'acquérir une expérience à l'étranger

→ CE QUE DIT LEBILAN À MI-PARCOURS

Les formations proposées dans le PAF répondent globalement aux problématiques quotidiennes inhérentes aux pratiques professionnelles. On note un besoin particulier d'accompagnement et de formation pour les personnels débutants, contractuels et titulaires. Les actions de formation continue d'initiative locale (FCIL) demandées dans le cadre d'un collectif de travail sont très appréciées, de même que les analyses de pratiques entre pairs. La nécessité de réduire l'impact de la formation continue sur l'organisation pédagogique des établissements et le nombre d'heures d'enseignement perdues par les élèves amène à innover en matière d'ingénierie de formation.

→ POUR ACTION ACTUALISÉ

Accorder une attention particulière à l'expression des besoins des personnels dans le cadre de l'accompagnement de proximité (Conseillers Académiques Innovation Formation) tout en prenant appui sur les évaluations des écoles et établissements scolaires ;

Analyser les modalités de transfert des acquis de la formation à travers des formats de stages plus courts mais organisés en plusieurs sessions réparties dans le temps (alternance /apport théorique/ expérimentation) ;

Adapter l'organisation territoriale de la formation aux besoins et aux spécificités des collectifs professionnels constitués : constellations au sein d'une circonscription du premier degré, regroupements de professeurs des écoles et de professeurs de collège au sein d'un même réseau écoles-collège, équipes pédagogiques au sein d'un même EPLE, professeurs d'une même discipline, personnels éducatifs (la formation des AESH étant notamment une priorité académique), de santé et administratifs au sein d'une même ZAP, personnels au sein d'un même service administratif voire en collectifs interministériels répondant à des problématiques périscolaires ;

Déployer un plan de formation de formateurs ambitieux, en particulier en lien avec les priorités nationales et dans une démarche de polyvalence ;

Proposer des formations en mode hybride, plus sécables, et des parcours pluriannuels exploitant des thématiques variées.

→ EXEMPLES ACTUALISÉS D'INDICATEURS DE SUIVI

→ Nombre de journées stagiaires relevant de ces modalités de formation

→ Nombre de journées de formations de formateurs

→ Indice de satisfaction des stagiaires à l'issue des formations

→ Nombre de LAAC et d'accompagnements de projets innovants dans le cadre du dispositif Notre Ecole, faisons-là ensemble

La fiche action avant l'actualisation

LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

9

Favoriser les démarches de formation entre pairs répondant aux besoins concrets des personnels

↳ CONSTAT

Le colloque scientifique « Quels professeurs au 21^{ème} siècle ? », programmé dans le cadre du Grenelle de l'Éducation, a contribué à engager une réflexion de fond sur les modalités de formation des personnels d'enseignement et d'éducation. Les comparatifs internationaux mettent en avant une insatisfaction plus marquée des enseignants français vis-à-vis de leur formation professionnelle que dans les autres pays de l'OCDE. Ainsi, ils sont 40 % à se sentir à l'issue de leur formation initiale « très peu préparés » à leur métier contre 11 % en moyenne au sein de l'OCDE. De même, la formation continue est moins développée en France que dans la plupart des autres pays européens et moins portée sur les pratiques professionnelles : 40 % des professeurs français considèrent que leur participation à des formations continues n'a pas eu d'effet sensible sur leur manière d'enseigner.

Un grand nombre de travaux de recherche ont souligné l'importance des méthodes de formation fondées sur « l'apprentissage actif et collaboratif ». Or, seuls 15% des professeurs français ont recours à des méthodes de formation collaboratives, contre plus de 50% dans l'ensemble des pays européens. Ces méthodes ont été expérimentées ces dernières années au niveau académique à travers la mise en place dans le premier degré des constellations des plans français et mathématique et le déploiement dans le second degré des laboratoires d'analyse de l'activité en classe.

↳ CE QUE DIT LA CONSULTATION

Parmi les points d'amélioration souhaités, sont cités le renforcement de l'accompagnement individualisé, notamment le tutorat, l'organisation de séminaires professionnels thématiques et la participation à des groupes de pairs. Il est par ailleurs demandé d'accroître le nombre de formations pour les personnels débutants ainsi que pour les assistants d'éducation.

↳ POUR ACTION

Accorder une attention particulière à l'expression des besoins des stagiaires ;

Analyser les modalités de transfert des acquis de la formation ;

Adapter l'organisation territoriale de la formation aux besoins et aux spécificités des collectifs professionnels constitués : constellations au sein d'une circonscription du premier degré ; regroupements de professeurs des écoles et de professeurs de collège au sein d'un même réseau écoles-collège ; équipes pédagogiques au sein d'un même EPLE ; professeurs d'une même discipline ; personnels éducatifs, de santé et administratifs au sein d'une même zone d'animation pédagogique ; personnels au sein d'un même service administratif... ;

Déployer un plan de formation de formateurs ambitieux.

↳ EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI

- ↳ Nombre de journées stagiaires relevant de ces modalités de formation
- ↳ Nombre de journées de formations de formateurs
- ↳ Indice de satisfaction des stagiaires à l'issue des formations



LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION 10

Instaurer une **dynamique** d'amélioration continue de la **qualité de vie** et des **conditions** de travail des personnels

↘ CONSTAT **ACTUALISÉ**

La qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) est un enjeu central dans la gestion des ressources humaines et un levier de performance et d'innovation. L'objectif d'une démarche d'amélioration de la QVCT est de « penser le contenu du travail » lors des phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des projets.

La qualité de vie et des conditions de travail recouvre plusieurs dimensions (source ANACT - Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) :

- La conciliation entre vie professionnelle et vie privée
- La santé au travail et l'environnement de travail
- Le sens au travail et le management
- L'organisation, le contenu et la réalisation du travail
- Les relations au travail et la qualité du dialogue social
- Les compétences et les parcours professionnels

↘ CE QUE DIT **LE BILAN À MI-PAROURS**

Les enjeux de QVCT, sur l'ensemble des dimensions associées, et plus particulièrement de santé au travail, demeurent une préoccupation centrale des personnels, tant au sein des équipes éducatives et pédagogiques que des équipes administratives. Depuis 2022, et en complément de l'enquête nationale QVCT à destination des personnels en écoles et en EPLE, un baromètre de l'académie de Bordeaux relatif à la QVCT est adressé au mois de juin à l'ensemble des personnels des services dits académiques (personnels du rectorat et des DSDEN). Ce baromètre, constitué de plusieurs questions, couvre l'ensemble des champs de la QVCT et permet de mesurer à échéance annuelle la perception des personnels et d'identifier des leviers d'amélioration de leur qualité de vie et conditions de travail. Les résultats du baromètre font ainsi l'objet d'échanges dans le cadre du dialogue social, de groupes de travail, et d'une communication à l'ensemble des agents concernés.

↘ POUR ACTION **ACTUALISÉ**

Élargir le baromètre QVCT académique aux personnels exerçant au sein des écoles et établissements publics, permettant de prendre régulièrement le pouls de la communauté éducative au sein de l'académie et d'évaluer ses attentes et besoins concrets ;

Disposer d'indicateurs et d'analyses QVCT aux niveaux académique, départemental, ZAP, circonscription et établissement ;

Poursuivre la dynamique collective d'amélioration de la QVCT, en lien avec la feuille de route RH et les instances de dialogue social.

Accompagner, par exemple avec l'appui du LAB académique, les structures, dans leurs démarches volontaires d'amélioration de la QVCT.

↘ EXEMPLES **ACTUALISÉS** D'INDICATEURS DE SUIVI

↘ Évolution du baromètre QVCT académique et des différents indicateurs associés

↘ Actions et groupes de travail en faveur de l'amélioration de la QVCT des personnels

La fiche action avant l'actualisation

LE PROJET ACADÉMIQUE 2021-2025

FICHE ACTION

10

Instaurer un dispositif d'amélioration continue de la qualité de vie au travail des personnels

↳ CONSTAT

La qualité de vie au travail (QVT) est un enjeu central dans la gestion des ressources humaines et un levier de performance et d'innovation. L'objectif d'une démarche d'amélioration de la QVT est de « penser le contenu du travail » lors des phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des projets.

La qualité de vie au travail recouvre trois dimensions (source ANACT - Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) :

- Les **conditions de travail** (environnement de travail, conditions d'emploi, conciliation entre vie professionnelle et vie privée) ;
- La **capacité à s'exprimer et à agir** (dimension participative et niveau de concertation, qualité des relations sociales et de travail) ;
- Le **contenu du travail** (niveau d'autonomie et marge d'action, valeur et sens du travail, niveau de responsabilité, organisation du travail, possibilité de développement des compétences).

↳ CE QUE DIT LA CONSULTATION

L'attention à la QVT est relevée autant pour les équipes éducatives et pédagogiques que pour les équipes administratives, mettant en évidence un souhait d'évolution. Si plus de la moitié des personnels (56%) jugent leurs conditions de travail satisfaisantes ou très satisfaisantes, l'expression d'une attente d'amélioration est toutefois soulignée..

↳ POUR ACTION

Instituer un baromètre de la QVT permettant de prendre régulièrement le pouls de la communauté éducative au sein de l'académie et d'évaluer ses attentes et besoins concrets, par exemple via une enquête en ligne anonyme ;

Construire un système d'information adapté permettant de partager des vues et indicateurs QVT aux niveaux académique, départemental, ZAP, circonscription et établissement (taux d'absentéisme, de turn-over, données issues du bilan social...);

Instaurer une dynamique collective pour élaborer un plan d'amélioration de la QVT, en lien avec la feuille de route RH et les instances de dialogue social.

↳ EXEMPLES D'INDICATEURS DE SUIVI

- ↳ Tableau de bord d'indicateurs QVT
- ↳ Baromètre de la QVT